

SYNTHESE

DES QUESTIONS ET AVIS

FORMULÉS PAR LE

PUBLIC

SYNTHESE DES QUESTIONS ET AVIS FORMULÉS PAR LE PUBLIC , DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'AUTORISATION DE DRAGAGE DU PORT DES SALETES, COMMUNE DE CARQUEIRANNE .

*Bien que le port des Salettes compte , en cette période 384 anneaux attribués (+23) en été ,seules 9 personnes se sont présentées pour obtenir des renseignements ou encore donner un avis éclairé,durant les 5 permanences tenues dans les bureaux de la Capitainerie du port .
Pourtant , outre les annonces obligatoires par affichage , la capitainerie du port avait envoyé à tous ses « attributaires »un courrier les avisant du tenant et des motifs de l'enquête publique, et de l'opportunité qui leur était donnée de poser des questions,voire de soumettre des propositions ;
D'autre part , aucun courrier ne nous a été adressé que ce soit par voie postale ou par mail sur le site dédié .*

Les questions ont été posées lors de l'entretien, et reportées manuscrites sur le registre d'enquête .

Pour celles concernant l'opération de dragage , le commissaire enquêteur,après étude du dossier , a été en mesure d'apporter des réponses ; pour d'autres,annexes à l'opération ,et non abordées dans le dossier ,(ex :problèmes des chaînes mères ,de buses dans la jetée ou suivi des opérations d'appel d'offres...suivi de l'avancement des travaux sur internet ... etc...)je suis allée chercher l'information auprès de Monsieur Maestri ,Capitaine du Port des Salettes ;

Vous trouverez ci joint, les questions telles que posées et les réponses apportées par le commissaire enquêteur (CE)...ainsi que celles données par le capitaine du port (CdP) , avec lequel j'ai travaillé le vendredi 22 décembre ,

De ces entretiens , il ressort que les préoccupations des personnes rencontrées sont diverses comme vous pourrez le constater ,mais peu se

sont préoccupé des incidences possibles sur la faune et la flore au sein comme à l'extérieur du port , ce qui pourtant a fait l'objet d'un développement exhaustif dans le document mis à leur disposition dans les locaux de la capitainerie ainsi que sur le site dédié internet !

Il ressort également ,que , de la part des attributaires d'anneaux , cette opération de dragage était attendue depuis longtemps, car la bathymétrie ne permet plus aujourd'hui un usage normal du port surtout pour les voiliers (quillards) .

Cette enquête s'est déroulée dans de très bonne conditions , dans des locaux agréables, et avec des personnes qui ont tout fait pour faciliter ma tâche avec beaucoup de courtoisie et de gentillesse .

Le Commissaire Enquêteur

B-ANGELI-GERARD

Remis le 29/12/2017

B. Angeli

RL

*CE- Réponses du Commissaire Enquêteur
M- Réponse de Monsieur le Maire
CdP- Réponses du Capitaine du Port
sous couvert de Monsieur le Maire*

*Monsieur PETIT François: 35 bld du professeur Richet
83320 Carqueiranne*

*Monsieur MARTY Serge: 32 bld du Professeur Richet
833320 Carqueiranne*

1) Calendrier des travaux ? dates des autorisations ? date de l'appel d'offre ?

CE : Dans la mesure où l'autorisation a été obtenue, les opérations de dragage ne commenceront pas avant la période allant de la fin de l'automne 2018 au début du printemps 2019.

2 options :

- Dragage en une seule fois (peu probable)*
- Dragage étalé sur 6 années (pages 21, 87, 88) cette dernière option étant privilégiée ;*

Les travaux se feront le jour, deux mois par an (de février à avril), durant 6 années successives (ou pas) et dans un délai maximum de 10 ans

-dates des autorisations

Compte tenu des délais incompressibles des services de l'État pour l'instruction, l'arrêté préfectoral pour ces travaux (après enquête publique), ne sera pas délivré au mieux avant l'été 2018

Dates appels d'offres ?

*Commenceront après l'arrêté préfectoral confirmant l'autorisation des travaux .
Différentes phases préalables: Avant Projet (AVP) , Étude de cet avant projet (PRO), Assistance pour passation des contrats de travaux (ACT) .*

2) Modes de dragage ?

CE : 2 techniques retenues : (Le choix de la technique sera laissé au prestataire)

-dragage hydraulique aspiratrice (page 23, 24)

-dragage mécanique par benne preneuse (page 24, 25)

nb/Pour la zone C dragage par aspiration obligatoire (faible teneur en matières sèches)

Pelles sur ponton ?

CE: pelle ou grue sur barge si technique de dragage à la benne preneuse retenue .

3) Traitement des boues sur barges et à terre ? Mode de traitement des boues ? Des eaux ?

CE : Les boues seront traitées à terre , sur place , dans un espace réservé sur le port ; (page 28)

Une surface de 700m² sera consacrée à cet effet , surface se situant entre la capitainerie et la zone de carénage .

-les déblais seront ensuite transférés par une conduite dans une unité de traitement, dans le but d'abaisser leur teneur en eau.

(techniques non encore arrêtées: soit laisser les matériaux ressuyer dans une enceinte étanche, soit assèchement en les mélangeant avec de la chaux dans un réacteur ou encore utilisation de tissus de filtration type géo membranesle but étant d'obtenir un taux de siccité permettant une manipulation et un transfert plus aisé des sédiments vers un centre de stockage des déchets

-les eaux de décantation, de traitement (eaux d'exhaure) et pluviales, seront collectées dans une troisième unité pour être traitées avant d'être rejetées dans le port, sous réserve que leur qualité réponde à des normes très précises, les concentrations en altérants devant être inférieures aux teneurs seuils R1 de l'arrêté du 9 août 2006.

Pour épurer les eaux différentes techniques seront proposées par les entreprises: cyclonage, filtre presse, adjuvant de coagulation, décanteur supplémentaire....

4) Protection des zones de dragage

Afin de limiter (voire supprimer) la propagation des éléments fins dans l'environnement proche, la zone de dragage sera confinée par la mise en place de rideaux géotextiles ;

5) Analyse des boues et des eaux avant rejet ? Normes et règles

Un contrôle de la qualité des matériaux dragués sera fait tout au long des opérations, afin de déterminer leur acceptabilité soit en installation de valorisation, soit de stockage.

La qualité physico-chimique des eaux d'exhaure sera vérifiée tout au long du chantier par une entreprise extérieure au prestataire des travaux ; elles devront, en fin de parcours, obligatoirement répondre à des critères et des normes très stricts, (différents paramètres ne devant pas dépasser des concentrations maximales: pour le cuivre notamment 0,5mg/litre).....ces concentrations étant vérifiées tout au long du chantier par une entreprise extérieure au prestataire chargé du chantier ; (tableau des normes, présenté dans le document mis à la disposition du public)

6) Analyse des risques, responsabilité des entreprises, recours ?

Il ressort des investigations approfondies proposées dans le dossier, en matière d'étude de risques que les risques sanitaires sont qualifiés d'« acceptables »; de plus, pour les risques écologiques, des mesures d'évitement et de réductions de ces mêmes risques sont mises en place...ce qui devrait conduire à un risque quasiment nul.

6) Responsabilité des entreprises et recours ?

CdP: La responsabilité de l'entreprise dans le cadre de sa mission est évoquée dans le CCAP, (Cahier des Clauses Administratives Particulières), présenté par le prestataire lors de la soumission du marché).

Les recours relèvent

***7) A l'occasion des travaux, pourrait on contrôler voire changer les blocs béton et les chaînes mères ?**

CdP: Les chaînes mères d'amarrage sont contrôlées et changées régulièrement ; Celles des bassins 3, 4 et 5 ont été changées; celles du bassin 6 l'ont été cette année ; Restent 2 bassins, qui seront faits en 2018 voire 2019, indépendamment du dragage du port.

LES BLOCS BETON ??

CdP/ Le planning des travaux sera établi dans les pièces constitutives du marché; Toutefois , cette durée peut être augmentée par des jours d'intempéries telles que houle , vent, gel ou pluie .

9)Existera t il un moyen internet pour suivre l'appel d'offres, l'attribution du contrat et ensuite l'évolution des travaux ?

CdP/ Pas de suivi sur internet

mais il y aura publication lors de l'appel à candidature sur une plate forme sécurisée ,cela pour les entreprises ;

Pour le public , publication dans les annonces légales locales ;

Pour le suivi des travaux , pas de publication,mais la possibilité de s'informer à la capitainerie .

Sur le chantier ,il y aura un panneau indiquant:le nom de l'entreprise ,lu maître d'ouvrage, du montant financier des travaux ainsi que leur durée prévue .

**10)Existera t il des buses dans les digues principales,pour une circulation naturelle de l'eau dans le port

CdP/ Les buses ne sont pas envisageables ,car trop de contraintes administratives ,techniques et financières

11)La zone de carénage actuelle rejette t elle des eaux industrielles dans le port ? si oui quelles mesures à prendre pour éviter la pollution ?

CdP/ Dans cette zone ,un caniveau collecte les eaux souillées et les achemine vers un séparateur à hydrocarbures;Les produits sont récupérés 2 fois par an ;Donc ,pas de rejets dans le port .

Monsieur Daniel ROOS

18 bis Haute Corniche des Roubauds

83320 CARQUEIRANNE

Quelles seront les incidences écologiques des travaux ?

CE/ Dans l'enceinte du port , toute les mesures sont prises pour que les eaux de traitement des déblais rejetées soient sans danger;aucune espèce protégée n'est répertoriée (pas de cystoseire). La faune fixée pourra subir une diminution des teneurs en oxygène lors de l'opération de dragage mais cela sera très temporaire ,la faune non fixée pouvant sortir de la zone des travaux .

Hors enceinte ,un herbier de posidonies à l'entrée du port ,ainsi qu'un seul individu de l'espèce Pinna Rudis ont été relevés , mais ne seront pas impactés par les travaux de dragage . Durant les travaux, mise en place de membranes géotextiles dont une ,si nécessaire , dans la passe d'entrée du port .

Monsieur Olivry jean claude,

135 le coteau fleuri

83320 CARQUEIRANNE

*1) Les chaînes mères et filles seront elles conservées pendant le dragage...et /ou remplacées ou remises ensuite?

CE / Selon le mode de dragage choisi par le prestataire ,et s'il juge nécessaire d'enlever les chaînes , elles seront remises en place..mais pas remplacées .

Monsieur CORREARD
322 Route du Vallon
83320 CARQUEIRANNE

Propositions :

1) Pourrait on envisager de mettre en place un système du type marteliere ou filet filtreur dans la partie du port ou arrive le Grand Vallat , ceci pour retenir les alluvions; Il serait ainsi plus facile de les enlever régulièrement , car localisés , plutôt que de les laisser se disperser dans le port ?

CdP/ Tous les travaux à faire dans le port sont soumis à une réglementation très stricte....et il serait préférable d'essayer d'agir en amont

**2) Pour remédier d'une part à la pression de l'eau(surtout lors des largades) et amener de l'eau claire dans le port , il faudrait prévoir des buses(1 mètre de diamètre à 1 ou 2 endroits de la grande jetée (bassin C); Cela engendrerait moins de stagnation et améliorerait la turbidité de l'eau !

CdP/ Il a déjà été répondu à cette proposition ; trop de contraintes (réglementaires, techniques et financières)

3) Prévoir un bassin de rétention en amont du grand Vallat, là ou convergent les eaux pluviales.....ce qui aurait pour effet de diminuer l'apport d'alluvions drainés par le cours d'eau , et qui aboutissent dans le port !

CEet CdP / idée pertinente à creuser !

Messieurs François ROSSE et Jean DE SAINT POL(voilier Madrica)

1)Le dragage permettra t il aussi de « rogner » de quelques centimètres certaines roches qui gênent les « quillards »,le long de la digue du bassin C ?

CdP / Pas à cette occasion ,mais cela pourrait être envisagé lors d'une prochaine étude (par brise roche)

2)amélioration du passage vers la Zone de carénage

3)Possibilité pour les « quillards » de se rendre à la station de gas-oil ?

4°Pourrait on brancher l'eau sur les bornes plutôt que le long de la digue ,, ?

CdP/ Cela est possible

Monsieur jean claude BONNARIC
8 Bld René COTY
83320 Carqueiranne

-Pourquoi une Enquête Publique ?

CE : Conformément au code de l'environnement et notamment en son art R 214-1et suivants précisant les rubriques pour lesquelles un projet est soumis à autorisation, il apparaît que le dragage du port des Salettes entre dans cette catégorie pour 2 raisons :
D'une part ,car le coût de l'opération est supérieur à 1900000 euros.
D'autre part car la teneur en cuivre des sédiments extraits est supérieure au niveau de référence N2 ,
de ce fait , le dragage du port soumis à autorisation entraîne « de facto » une enquête publique .

Madame Dominique DAVIN
Carqueiranne

Quelles seront les conséquences financières sur la redevance « bateau », ainsi que sur les impôts fonciers (taxe foncière et taxe d'habitation) ?

^ Dossiers

- Boîte de récep: 688
- Courrier indésir: 23
- Brouillons: 46
- Éléments envoyés
- Éléments supp: 347
- Archives
- contacts_0
- Conversation Histor.
- suedois fou

Vacher Jeanne antoine demande : Dragage port des salettes Carqueiranne

AB **angeli bernadette**
 Aujourd'hui, 08:44
 Enquetes Publiques - DDTM 83/SAD emis

De : Enquetes Publiques - DDTM 83/SAD emis par BERANGER Sophie - DDTM 83/SAD/BTA/UPEG <sophie.beranger-.ddtm-en<
Envoyé : mardi 9 janvier 2018 08:34
À : angeli bernadette
Cc : MAESTRI Michel
Objet : Tr: Vacher Jeanne antoine demande : Dragage port des salettes Carqueiranne

Bonjour Madame,

Vous trouverez ci-dessous une observation reçue le dernier jour d'enquête et dont je viens de prendre connaissance.
 Je mets cette observation en ligne dès à présent, après suppression des données personnelles (adresse mail et téléphone).
 J'adresse également ce message à monsieur MAESTRI pour une éventuelle réponse.

Bien cordialement.



Sophie Béranger
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
 Service Aménagement Durable
 04 94 46 80 35

Accueil : DDTM du Var
 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon
 Internet : www.var.gouv.fr

Correspondance : Préfecture du Var - DDTM - SAD
 Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie
 CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

----- Message transféré -----

Sujet : Vacher Jeanne antoine demande : Dragage port des salettes Carqueiranne
Date : Fri, 22 Dec 2017 14:09:40 +0100
De : Jeanne antoine Vacher (par centre serveur SO)

Infos à connaître voir
 l'annuaire

Bonjour

Après avoir lu le rapport très circonstancié et intéressant, nous notons une absence d'évaluation du risque du dragage sur les moteurs et embases des bateaux.

Serait ce possible, de nous fournir une telle évaluation ?

En outre, s'agissant de la relocalisation des bateaux pendant le dragage, quelles dispositions seront prévues, en particulier en cas de coûts supplémentaires à la clé ?

Merci beaucoup

Profil : particulier

Nom : Vacher

Prénom : Jeanne antoine

Adresse électronique :

Adresse postale :

Code postal : 0

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Madame ANGELI,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions qui étaient restées en suspens dans le cadre de l'enquête publique sur les travaux de dragage du port des Sallettes.

La première question concerne les blocs de béton (corps mort), à savoir si leur état sera contrôlé lors des travaux de dragage :

Ces blocs de béton ne seront pas contrôlés lors des travaux de dragage, car au même titre que les chaînes d'amarrages des 6 bassins ils font l'objet d'un contrôle régulier afin d'éviter que l'ensemble de ces équipements ne se rompe.

La deuxième question concerne le « passage » vers la zone de carénage, à savoir si celui-ci sera amélioré à l'issue des travaux de dragage :

Le « passage » des bateaux sera amélioré une fois les travaux de dragage terminés car la hauteur de sédiment extrait dans ce bassin devrait atteindre les 30cm.

La troisième question concerne l'accès au poste de ravitaillement, à savoir si les « quillards » pourront se rendre au poste de ravitaillement :

Lorsque le tirant d'eau des bateaux est supérieur à 1,50m, ils ne peuvent, sans risque, accéder au poste de ravitaillement.

Chaque propriétaire, attributaire d'un poste d'amarrage dans le port de CARQUEIRANNE, dont le bateau a un tirant d'eau supérieur à 1,50m est informé de ce fait.

Les travaux de dragage ne permettront pas d'accroître la profondeur car le « fond de l'eau » au niveau de cette zone est rocheux.

Deux autres questions nous ont été adressées aujourd'hui par les Services de la D.D.T.M, voici également les réponses que je propose

La première question concerne une absence d'évaluation sur les risques encourus par les moteurs et les embases de moteur lors de la réalisation des travaux de dragage :

Il n'y a aucun risque car, à l'instar des travaux de remplacement des pontons, si la technique de dragage le nécessite, les bateaux seraient déplacés afin qu'aucun d'entre eux ne soit endommagé.

De fait l'évaluation des risques devient inutile

La deuxième question concerne la « re localisation » des bateaux durant les travaux de dragage et le coût supplémentaire engendré par ce déplacement :

Là également comme pour les travaux de remplacement des pontons, si cela s'avérait nécessaire, les déplacements seraient réalisés dans l'enceinte du port sans coût supplémentaire.

Vous souhaitant bonne réception

Cordialement

Le Capitaine du port

Michel MAESTRI / SC de Monsieur le Maire de la Commune de Carqueiranne .

^ Dossiers

Boîte de réception 877

Courrier indésirable 144

Brouillons 51

Éléments envoyés

Éléments supprimés 454

Archives

contacts_0

Conversation Historique

suedois fou

Réponses aux questions restées en suspens



MAESTRI Michel

jeu. 11/01, 18:06

Vous ↕

Vous avez répondu le 11/01/2018 20:09.

Madame ANGELLI,

Bonsoir

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions qui étaient restées en suspens dans le cadre de l'enquête port des Saleties.

La première question concerne les blocs de béton (corps mort), à savoir si leur état sera contrôlé lors des travaux de dragage. Ces blocs de béton ne seront pas contrôlés lors des travaux de dragage, car au même titre que les chaînes d'amarrage, un contrôle régulier afin d'éviter que l'ensemble de ces équipements ne se rompe.

La deuxième question concerne le « passage » vers la zone de carénage, à savoir si celui-ci sera amélioré à l'issue des travaux. Le « passage » des bateaux sera amélioré une fois les travaux de dragage terminés car la hauteur de sédiment extraite sera de 30cm.

La troisième question concerne l'accès au poste de ravitaillement, à savoir si les « quillards » pourront se rendre au poste de ravitaillement. Lorsque le tirant d'eau des bateaux est supérieur à 1,50m, il ne peuvent, sans risque, accéder au poste de ravitaillement. Chaque propriétaire, attributaire d'un poste d'amarrage dans le port de CARQUEIRANNE, dont le bateau a un tirant d'eau supérieur à 1,50m, doit faire ce fait.

Les travaux de dragage ne permettront pas d'accroître la profondeur car le « fond de l'eau » au niveau de cette zone est de 1,50m.

Deux autres questions nous ont été adressées aujourd'hui par les Services de la D.D.T.M, voici également les réponses :

La première question concerne une absence d'évaluation sur les risques encourus par les moteurs et les embases de dragage :

Il n'y a aucun risque car, à l'instar des travaux de remplacement des pontons, si la technique de dragage le nécessite, les moteurs et les embases de dragage ne seront pas remplacés qu'aucun d'entre eux soient endommagés.

De fait l'évaluation des risques devient inutile.

La deuxième question concerne la « re localisation » des bateaux durant les travaux de dragage et le coût supplémentaire. Là également comme pour les travaux de remplacement des pontons, si cela s'avérait nécessaire, les déplacements des bateaux se feront sans coût supplémentaire.

Vous souhaitant bonne réception

Cordialement

Michel MAESTRI

Mise à niveau vers
Premium

Rech. dans les messages ...

 Nouveau |  Répondre |  Supprimer |  Archiver | Courrier indésirable |  Ranger ...

^ Dossiers

Boîte de réception 877

Courrier indésirable 144

Brouillons 51

Éléments envoyés

Éléments supprimés 454

Archives

contacts_0

Conversation Historique

suedois fou

RE: ENQUETE PUBLIQUE PORT DE CARQUEIRANNE

GN

GASTAUD Nathalie <

mar. 09/01, 18:14

Vous; MAESTRI Michel

Vous avez répondu le 10/01/2018 10:04.

Bonjour Madame ANGELI,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous venons d'en parler avec M MAESTRI. Nous prévoyons, si cela vous agrée, de produire :

- Une note en réponse aux questions présentées en rouge dans votre rapport
- Une note complémentaire reprenant la question de transmise par la DDTM et y apportant une réponse

M MAESTRI estime pouvoir être en mesure de vous faire retour par mail en fin de semaine.

Bien sincèrement

Nathalie PEINADO

06 21 22 86 35

De : angeli bernadette

Envoyé : mardi 9 janvier 2018 09:52

À : GASTAUD Nathalie

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PORT DE CARQUEIRANNE

*Bonjour Madame Peinado,**Je viens de recevoir ce matin, de la DDTM, des questions posées par mail de la part de madame Vachier Jeanne.**Ces questions sont à rajouter au dossier en votre possession, avec les réponses de la part de Monsieur Maestri**La DDTM lui a par ailleurs, adressé le même courrier !**Vous pouvez me joindre si nécessaire sur mon portable :0609115067.**Très cordialement**B-ANGELI-GERARD*

Misez à niveau votre
Premium

